

Question écrite du 8 mars 2023 de M. Eric Bertinat: «Trottoir et voie verte à Châtelaine».

Le trottoir appartient aux piétons. Toutes les personnes à pied devraient pouvoir se déplacer en toute sécurité sur le trottoir sans être dérangées par des véhicules. Le trottoir est essentiel, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Selon l'article 43 de la loi fédérale sur la circulation routière, le trottoir est réservé aux piétons.

Or, ce principe n'est pas respecté. Parce que le tronçon de voie verte entre le chemin des Sports et l'avenue Henri-Golay est inaccessible aux vélos, côté chemin des Sports, pour cause de trottoir, qui plus est particulièrement haut. Que font la plupart des cyclistes? Ils traversent sur le passage de sécurité (chemin des Sports) à hauteur du parc Gustave-et-Leonard Hentsch et s'engagent sur le trottoir qui passe sur les voies CFF avant de rouler, sur leur droite, enfin, sur la voie verte.

Le trottoir sur le petit pont passant sur les voies du chemin de fer est extrêmement étroit et les piétons ne peuvent pas croiser un ou des cyclistes. Cela engendre de l'insécurité, des conflits voire des accidents et nuit globalement au confort des déplacements à pied.

Il suffit donc de casser le trottoir au début de la voie verte (chemin des Sports) pour libérer la passerelle et faciliter la vie aux cyclistes qui désirent utiliser ce petit bout de voie verte. Et sécuriser les piétons sur la passerelle.

Question: est-ce possible, et dans un délai rapide?